

	Examen théorique d'admission de l'AKKOMQ	Examen pratique d'admission de l'AKKOMQ
Conditions de base	✓ Détenir un baccalauréat en kinésiologie ou un diplôme équivalent reconnu	✓ Détenir un baccalauréat en kinésiologie ou un diplôme équivalent reconnu ✓ Détenir un baccalauréat en kinésiologie-massothérapie de l'UQTR (programme fermé depuis plusieurs années) ✓ Détenir un DESS en musculosquelettique et thérapie manuelle de l'Université de Sherbrooke
Objectif	✓ Déterminer si les Kinésiologues font preuve d'un niveau de connaissance suffisant pour pouvoir exercer leur profession.	✓ Déterminer si les diplômés du DESS font preuve d'un niveau de connaissance suffisant pour pouvoir exercer leur profession. ✓ Garantir un exercice sécuritaire de la thérapie manuelle et la compétence du professionnel.
Type d'examen	✓ théorique en ligne ✓ QCM questionnaire à choix multiples de 110 questions ✓ sous surveillance vidéo ✓ durée 1h ✓ coût : information fournie à l'inscription	✓ pratique en clinique ✓ situation de séance réelle avec un patient ✓ sous surveillance de 3 évaluateurs, dont un assumant le rôle du client ✓ durée 1h ✓ coût : information fournie à l'inscription
Modalités	✓ Sur Inscription en ligne obligatoire ✓ Paiement avant l'épreuve ✓ Tous les premiers mardis de chaque mois ✓ Délai d'inscription 48h avant l'examen	✓ Sur invitation dès la fin des études du DESS en réadaptation musculosquelettique et thérapie manuelle ✓ Inscription en ligne obligatoire. Janvier chaque année, juin aux 2 ans ✓ Paiement avant l'épreuve
Pour qui	✓ Kinésiologue-clinicien	✓ Kinésiologue-massothérapeute ✓ Kinésiologue spécialisé en musculosquelettique
Exigences	✓ Disposer d'un ordinateur, d'une caméra web et d'une connexion Internet fiable	✓ Disposer de draps, masque, gel hygiénique, etc.
Résultat	✓ Disponible sous 24 à 48 heures ouvrables, par courriel ✓ Seuil de réussite : 70% pour l'ensemble de l'épreuve et au moins 50% pour chaque section ✓ Attestation fournie	✓ Évaluation sur place dès la fin de l'examen ✓ Succès ou échec ✓ Attestation fournie
Reprise	✓ 1 reprise permise dans un délai de 30 jours ✓ Une formation peut être exigée pour démontrer les nouvelles connaissances ou aptitudes.	✓ 1 reprise permise dans un délai de 8 à 30 jours selon la disponibilité des évaluateurs ✓ Une formation peut être exigée pour démontrer les nouvelles connaissances ou aptitudes.
Validité	✓ Valide pour une période 3 mois pour soumettre une demande d'adhésion. ✓ À défaut, il faut refaire l'examen.	✓ Valide pour une période 3 mois pour soumettre une demande d'adhésion. ✓ À défaut, il faut refaire l'examen.